



Réserve Naturelle
VAL SUZON

En 2023,

Célébrons les NOUVEAUX labels Forêts d'Exception® du Val Suzon ...

Le 12 octobre 2016, la Forêt domaniale de Val Suzon a reçu officiellement le label Forêt d'Exception® pour une durée de 5 ans, prolongée jusqu'en 2022. La forêt domaniale de Val Suzon compose avec 5 autres forêts communales la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Val Suzon, créée en 2011. L'ensemble RNR et Forêt d'Exception® rassemble les acteurs du territoire autour d'un unique projet, formalisé par le plan de gestion 2020 - 2029 de la RNR.

En 2022, le label de la forêt domaniale est renouvelé et **4 forêts communales (Dijon, Darois, Messigny-et-Vantoux et Val-Suzon)** saisissent l'occasion d'ouvrir le label aux forêts communales et deviennent donc forêts d'exception également. **Ce sont les premières forêts communales labellisées en France.**

... par un concours photo

Pour célébrer les labels, l'Office National des Forêts, les communes labellisées, l'Office du Tourisme Forêts, Seine et Suzon, la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon et le Pays Seine-et-Tilles, organisent en 2023 un concours photo intitulé « **Lumière sur les Forêts d'Exception® du Val Suzon !** », réservé aux photographes amateurs.

Du lundi 15 mai 2023 au dimanche 18 juin 2023 inclus, les participants pourront envoyer à l'adresse électronique photos.valsuzon@gmail.com une photographie mettant en valeur l'une des forêts labellisées du territoire. Les candidats pourront mettre en valeur les paysages, la biodiversité, le patrimoine archéologique ou tout autre composante du site qu'ils souhaitent valoriser.

Chaque commune, nouvellement labellisée, choisira 3 gagnants pour sa forêt. L'ONF choisira également 3 gagnants pour la forêt domaniale. L'Office du Tourisme Forêts, Seine et Suzon désignera également 3 gagnants et choisira une sélection de photos pour son exposition d'été. Ce sont donc au total 18 photos qui seront retenues. Les 18 photographies seront soumises au vote du public pour la distribution de différents prix (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} place). Les 6 premiers prix seront récompensés par un repas gastronomique pour 2 et un trophée. L'ensemble des lauréats recevra un panier gourmand garni avec des produits 100% Côte-d'Or.





... et un moment festif le 16 septembre

Les prix seront remis le samedi 16 septembre 2023 après-midi, sur le site de Jouvence, dans le cadre d'une demi-journée de festivités : spectacles pour petits et grands et moment de convivialité mettant à l'honneur les produits du territoire. Les participants pourront découvrir les photos primées, exposées en plein air. L'exposition plein air tournera dans le Val Suzon pendant l'automne.

Toutes les photos envoyées seront valorisées par la suite (livret, cartes postales, etc.).

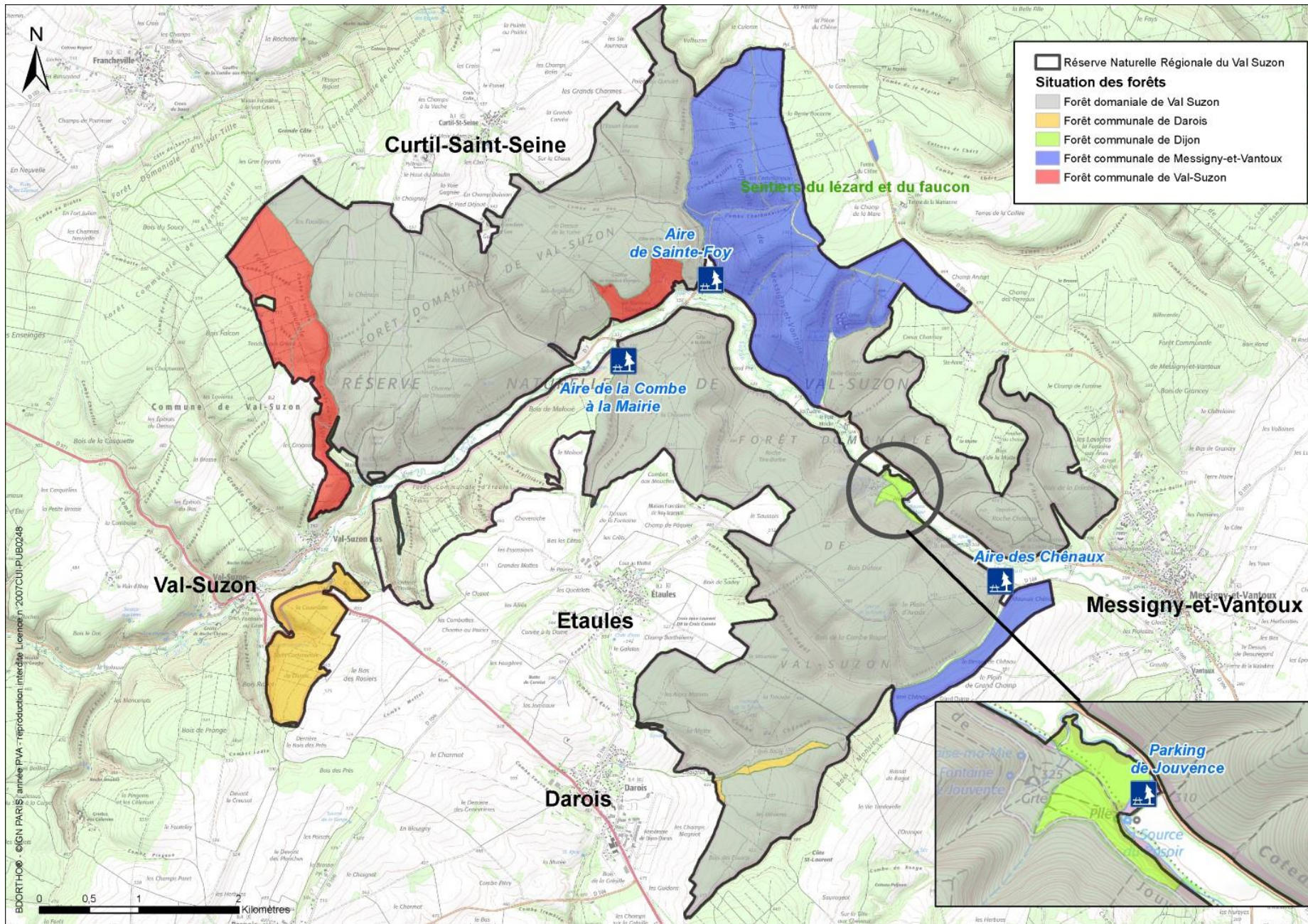
La manifestation est cofinancée par les communes de Darois, Dijon, Messigny-et-Vantoux, Val-Suzon, l'Office du Tourisme Forêts, Seine et Suzon et l'ONF.

Contacts :

Aline Ginda – chargée d'études Loisirs Nature. aline.ginda@onf.fr

Marlène Tréca – Conservatrice RNR et Forêts d'Exception® du Val Suzon.
Marlene.treca@onf.fr





BOORTHOC © IGN PARIS année PVA - reproduction interdite - Licence n° 2007CUI-PUB0248

